Centres de vaccinations portés par le CD31

Heures travaillées OUI mais heures rémunérées NON !

Le Syndicat ***FOCD31*** est interpellé par plusieurs professionnels de santé concernant la rémunération des heures effectuées le week-end end sur les centres de vaccinations de Montrastruc la Conseillère et de Villefranche de Lauraguais.

En date du 2 Avril 2021 à 17h29, **Monsieur le DGS** a communiqué à tout le personnel sur : « Renforcement des nouveaux centres de vaccination de la Haute-Garonne- recensement des agent.e.s volontaires ». Il mentionnait que *« Les **heures d'engagement** pourront être **récupérées** ou **payées** en heures supplémentaires, au **choix** de chacun.e. »*

Depuis quelques semaines, nos collègues se mobilisent le week-end pour aller vacciner.
Le **positionnement de la RH** est de ne pas rémunérer les heures effectuées par les agents de catégories A (infirmiers, médecins etc.) mais de les **récupérer**.

Pour le Syndicat ***FOCD31*** c'est **inadmissible** !!

Les collègues sont dans **l'incapacité** de récupérer ces heures ayant déjà des semaines de travail extrêmement chargées.

Mais ont-ils eu tort de croire en la parole du DGS ?

Si le CD 31 n'est pas en mesure de rémunérer son personnel mobilisé sur la base du volontariat, **les collègues ne se positionneront plus** sur les plannings des week-ends.

Dommage ! car il y a un manque de professionnels de santé sur ces 2 centres !!

Les élus ***FOCD31*** ont porté cette parole en CT du 14 Juin 2021 !! restée sans réponse *depuis* !!